



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DES ARMÉES**

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

### REGLEMENT DE CONSULTATION

#### Objet du marché

**Bricy (45) – Base aérienne 123 – HM61 : mise en place de structures métalliques et courant faible**

#### Personne Publique

ETAT- MINISTERE DES ARMEES  
L'Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes  
Quartier Margueritte - BP14 - 35998 Rennes cedex 9

#### Représentant du Pouvoir Adjudicateur du marché

Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la Défense (ESID) de Rennes et par délégation : l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Bricy

#### Numéro du marché

2	0	R	N	S	B	C	Y	0	0	4	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

#### Remise des offres

Date et heure limites de remise : **12 juin 2020 à 11h00**

## Table des matières

1.	Nom et adresse de l'acheteur public .....	3
2.	Point de contact .....	3
3.	Visite de site .....	3
4.	<b>Objet de la consultation</b> .....	3
5.	<b>Procédure de passation</b> .....	3
6.	<b>Variante – Prestation supplémentaires ou alternatives éventuelles (ex-options)</b> .....	3
7.	<b>Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché</b> .....	3
8.	<b>Dossier de consultation des entreprises</b> .....	4
9.	<b>Demande de renseignements complémentaires</b> .....	5
10.	<b>Transmission des réponses</b> .....	6
11.	<b>Présentation du dossier par la société</b> .....	6
12.	<b>Classement des offres</b> .....	9

### 1. Nom et adresse de l'acheteur public

USID BRICY Rue du Bois d'Eau 45310 BRICY
--

### 2. Point de contact

	Téléphone	Adresse électronique
Fabien Guillou (contact technique)		<a href="mailto:Fabien.guillou@intradef.gouv.fr">Fabien.guillou@intradef.gouv.fr</a>
Sabine Donis (contact administratif)	02 38 42 67 73	<a href="mailto:sabine.donis@intradef.gouv.fr">sabine.donis@intradef.gouv.fr</a>

### 3. Visite de site

La visite n'est pas obligatoire.

Le cas échéant, le rendez-vous devra être demandé au moins 1 semaine avant la visite (uniquement du lundi au jeudi de 9h00 à 15h00), au contact technique ci-dessus.

### 4. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la mise en place de structures métalliques et de courant faible.

Il comporte :

- une tranche ferme :
- une tranche optionnelle :

### 5. Procédure de passation

La présente consultation est lancée sous la forme de procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

### 6. Variantes – Prestation supplémentaires ou alternatives éventuelles (ex-options)

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le présent marché est lancé sans prestations supplémentaires ou alternatives éventuelles.

### 7. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Les entreprises peuvent présenter leur candidature ou leur offre sous forme de :

- groupement solidaire

- ou de groupement conjoint ; dans l'hypothèse d'une candidature sous forme de groupement conjoint, après attribution le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

## 8. Dossier de consultation des entreprises

### Modalités de téléchargement :

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pourra être téléchargé sur la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** accessible depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou via les portails [www.ixarm.com](http://www.ixarm.com) et [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr). Le téléchargement peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à être informé en cas de modification du DCE, soit de manière anonyme.

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

La transmission des documents sensibles ou confidentiels se fera de façon séparée par voie papier.

### Transmission des réponses

Les opérateurs économiques doivent :

- d'une part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 15 juin 2012 ;
- d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la Plateforme des AChats de l'Etat (PLACE) [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou via les portails [www.ixarm.com](http://www.ixarm.com) et [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr)).

Le mode de réponse se présente de la manière suivante :

- L'acte d'engagement (AE) figure de manière dissociée au sein de la réponse. La signature électronique doit être apposée directement sur le fichier non compressé constituant l'AE. Ce dernier doit donc être signé séparément du reste de la réponse. Le soumissionnaire peut joindre d'autres documents avec leur propre signature.
- Les autres documents transmis doivent être compressés.

**Nota 1 :** l'opérateur économique devra vérifier que ses coordonnées, en particulier son adresse électronique, sont correctement orthographiées. Il lui est vivement recommandé de consulter très régulièrement les courriels reçus à cette adresse électronique.

**Nota 2 :** pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises

**Nota 3 :** lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent le mode de transmission électronique, la signature de leurs documents se fait de manière électronique, de préférence sur la Plateforme des AChats de l'État (PLACE) soit via l'outil de signature accessible dans le menu bandeau

gauche de la PLACE soit via celui qui apparaît au moment de la constitution de la réponse. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la PLACE, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 mentionné supra.

**Le détenteur de la signature électronique doit avoir le pouvoir d'engager son entreprise.**

Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures et offres) doivent être choisis dans un format largement disponible: Word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Les opérateurs économiques ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ».

**Attention : une régularisation de la signature électronique est opérée à l'attribution du marché.**

**L'offre déposée sans signature est acceptée.**

En cas de difficultés sur la Plateforme des AChats de l'État (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises au 01.76.64.74.07.

Les courriels d'assistance (uniquement en cas d'indisponibilité de l'assistance téléphonique)

Le dossier de consultation comprend les documents :

- L'acte d'engagement
- Le cahier des clauses techniques particulières.
- Le cahier des clauses administratives particulières
- L'état des prix forfaitaires
- le présent Règlement de la Consultation,

Modifications du dossier de la consultation :

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier des dispositions du dossier de consultation en cours de consultation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur garantit aux candidats un délai de 6 jours entre la date d'envoi de l'additif et la date de remise des offres. Au besoin, un report de cette dernière sera décidé.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **9. Demande de renseignements complémentaires**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le dossier de consultation, les candidats devront faire parvenir, 6 jours au moins avant la date de remise de l'offre une demande écrite de renseignements complémentaires à l'Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense de Bricy.

Le candidat doit utiliser le profil acheteur de l'ESID à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (Plateforme des AChats de l'Etat - PLACE). Après s'être identifié, le candidat dépose sa demande de renseignement et il est averti, par courriel, du dépôt de la réponse par l'USID. L'opérateur économique

devra vérifier que son adresse électronique est correctement orthographiée et il lui est vivement recommandé de consulter très régulièrement les courriels reçus à cette adresse électronique.

L'USID BRICY répondra par écrit aux demandes de renseignements complémentaires avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Si les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires apportent au candidat demandeur des précisions supplémentaires (et non une simple confirmation d'un élément explicitement décrit dans le dossier de consultation), la personne publique transmet les réponses à tous les opérateurs ayant retiré un dossier de consultation. Dans ce cas, elles sont transmises sous la même forme et simultanément à chacun des candidats, sans mentionner l'identité du candidat demandeur.

Les réponses ainsi apportées seront considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

## 10. Transmission des réponses

L'envoi et la remise des plis se fait par voie électronique, via la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ;

Le candidat a par ailleurs la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des offres, à l'adresse de l'USID BRICY indiquée au paragraphe 1 ci-dessus. Cette copie ne sera ouverte que si l'offre transmise par voie électronique n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des offres ou si elle n'a pas pu être ouverte par ce dernier ou lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres. Le pli scellé doit impérativement comporter la mention « **copie de sauvegarde** ».

Si plusieurs plis sont déposés par un même candidat, seule le dernier reçu sera pris en compte pour l'analyse.

## 11. Présentation du dossier par la société.

La réponse à la consultation doit comporter 2 dossiers :

- un dossier contenant les renseignements relatifs à la candidature (*dossier candidature*),
- et un dossier contenant l'offre (*dossier offre*).

Pour faciliter leur traitement administratif, il est donc recommandé de présenter séparément les documents relatifs à la candidature (*dossier candidature*) et à l'offre (*dossier offre*).

### 11.1 Documents à produire quant à la candidature - « dossier candidature »

Un opérateur économique peut candidater à la présente procédure selon deux manières distinctes qu'il choisit librement :

#### Candidature sous forme de DUME

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/07 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé est disponible sur le site <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pour chacune des entités auxquelles il fait appel.

Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un Etat de l'Union européenne. Il est utilisé comme preuve préliminaire dans l'offre administrative des procédures de passation de marchés publics.

Le DUME a pour vocation de simplifier les processus de fourniture de documents et certificats attestant de l'éligibilité d'une entreprise à un marché public (critères d'exclusion et de sélection).

Les opérateurs économiques complètent leur propre DUME (DUME Opérateur) sur la base des éléments requis dans le DUME Acheteur, puis le joignent à leur réponse sur le profil d'acheteur où l'appel d'offre a été ouvert.

Les rubriques que l'acheteur souhaite voir compléter dans le formulaire DUME sont les suivantes :

- partie A. Aptitude : «inscription sur un registre de commerce» ;
  - partie B.1. Capacité économique et financière : «chiffre d'affaires annuel moyen» ;
  - partie B.2. Capacité économique et financière : «assurance contre les risques professionnels» ;
  - partie C.1. Capacité technique et professionnelle : «décrivez les principaux travaux exécutés antérieurement». Il s'agit des références de travaux similaires (au moins 1 par items)
  - partie C.2. Capacité technique et professionnelle : «titres d'études et professionnels».
  - partie C.3. Capacité technique et professionnelle : «effectifs moyens annuels». Il s'agit des effectifs moyens annuels et le nombre de cadres pendant les 3 dernières années.
  - partie D.1 « Détail des certificats établis par des organismes indépendants concernant les systèmes et normes de gestion environnementale ». Il s'agit des certificats / attestations détenus dans ce domaine
- En cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct. En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant devra fournir un DUME distinct.

### Candidature hors DUME

La candidature hors DUME est néanmoins possible. Dans ce cas, les candidats doivent transmettre les documents suivants :

- Formulaire DC1 dûment rempli. Ce formulaire exprime le consentement du candidat à participer à la consultation
- Formulaire DC2 dûment rempli. Ce formulaire exprime la déclaration du candidat contenant ses capacités techniques, professionnelles et financières (rubrique B1 du DUME ci-dessus)
- Attestation d'assurance couvrant les risques professionnels (rubrique B2 ci-dessus)
- Document(s) relatif(s) au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat : extrait K-bis et, le cas échéant, délégation de pouvoir (rubrique A ci-dessus)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (C3 ci-dessus)
- Liste de prestations / travaux exécutées au cours des 3 dernières années appuyées d'attestation de bonne exécution pour les prestations les plus importantes (C1 ci-dessus)
- certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de la société peut être apportée par tous moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de la société à réaliser la mission pour laquelle elle se porte candidate (rubrique C2 du DUME ci-dessus)

- certificats établis par des organismes indépendants concernant les systèmes et normes de gestion environnementale (rubrique D1 du DUME ci-dessus);
- Si le candidat est admis au redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou d'une procédure équivalente pour les candidats étrangers ainsi que la justification de l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché.

### 11.2 Documents à produire quant à l'offre - « dossier offre »

- ✓ L'Acte d'Engagement AE dûment rempli, daté et, de préférence, signé (signature via un certificat de signature électronique) par la personne habilitée à engager la société ;
- ✓ Un mémoire technique conformément à l'article 12.2 ci-dessous, permettant de juger le critère technique et reprenant les éléments du tableau à l'article 12.2 ci-dessous ;
- ✓ L'état des prix forfaitaires complété ;
- ✓ Un relevé d'identité bancaire ;

#### **Signature électronique** (Si le candidat choisit de signer son offre électroniquement)

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

La plate-forme de dématérialisation « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique. Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

- ✓ Cas 1 : le candidat utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État.  
Dans ce cas, le candidat est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.
- ✓ Cas 2 : lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :
  - Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PadES ;
  - Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment le lien sur lequel la signature peut être vérifiée, avec une notice d'explication de préférence en français.

La personne signataire doit avoir le pouvoir d'engager la société.

#### **Recours à la langue française**

Si les documents relatifs à la candidature (*dossier candidature*) et à l'offre (*dossier offre*) ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

## 12. Classement des offres

Les offres inappropriées ou inacceptables sont éliminées par le représentant du pouvoir adjudicateur. Les offres restantes sont classées par ordre décroissant.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de régulariser les offres irrégulières via négociation.

### 12.1 Critères de jugement

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, les offres des candidats seront classées en tenant compte, par ordre d'importance décroissante, des critères suivants :

- Critère n° 1 : Prix noté sur 80 points
- Critère n° 2 : Qualité technique sur 20 points :

### 12.2 Méthode de calcul des notes

Le tableau ci-après détaille les modalités de notation de chacun des critères :

Critères	Sous critères	Notation (/100)
<b>Critère n°1 : Prix</b>	-	80 points
Notation prix : Nombre de points x [(prix de l'offre la plus basse) / (prix de l'offre proposée)]		
<b>Critère n°2 : Qualité technique</b>	2-1 : Qualifications utiles pour le projet	10 points
	2-2 : Dispositions environnementales : gestion du chantier (emploi de produits recyclés ou développement durable ou respectueux de l'environnement, mesures de réduction du bruit,...)	5 points
	2-3 : Dispositions environnementales : évacuation et traitement des déchets	5 points

En cas d'incohérence entre le cadre de prix et l'acte d'engagement, le montant reporté sur la partie AE sera seul pris en compte lors de l'analyse des offres. Toutefois si le candidat concerné est déclaré attributaire du marché, il sera invité à rectifier les incohérences constatées. En cas de refus de sa part, son offre sera éliminée.

### 12.3 Détermination du classement des offres

La somme des points de chaque critère détermine le nombre total de points attribués à chaque candidat, lesquels feront l'objet d'un classement. Le candidat obtenant le plus de points et ayant à ce titre transmis l'offre économiquement la plus avantageuse sera provisoirement retenue.

En cas d'égalité de points, la note attribuée à chaque candidat sur le critère hiérarchiquement le plus important départagera les candidats concernés.